




<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE MAYOTTE</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD</p>	<p>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD</p> <p>DU LUNDI 9 JUILLET 2018</p> <p>N° 64 / 2018</p>	
<p>En exercice : 30</p> <p>Présents : 16</p> <p>Absents : 14</p> <p>Procuration : 1</p> <p>Votants : 17</p> <p>Pour : 17</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	<p><u>Etaient présents :</u></p> <p>Attoumani Black ABDULLAH, Zalihata ABOUDOU, Anrifina ASSANI, Salami ASSANI, Mariame BACO OUSSENI, Saandia BOINA, Chamsia DJIHADI SOILHI, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI, Hidahya MAHAFIDHOU, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Angatahi MELA, Mariama MHIDINI, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, El Farsi SAID, Mohamadi-Colo SOILHI-MADI.</p>	<p><u>Etaient absents :</u></p> <p>Mouhamadilmounir ABDALLAH, Chadhouli ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Soilihi AHMED, Nourou ANDJIBOU, Chaharani BAMANA, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Elline HEDJA, Fonte IBRAHIM, Hanima IBRAHIMA, Abdoullatuf MADI, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM.</p>
<p>Objet :</p> <p>Attribution du Marché : Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation de l'abattoir de Malamani</p>	<p><i>Procuration 1 : Madame Fatima SALIM à Mariama MHIDINI</i></p> <p><i>L'an deux mille dix-huit, le 9 du mois de Juillet, le conseil communautaire s'est réuni à l'ancienne mairie de Bandrélé sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 3 Juillet 2018 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA.</i></p> <p><i>Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Madame Saandia BOINA a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</i></p>	
<p>NOTA :</p> <p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 11/07/2018</p> <p>Le Président, Ismaila MDEREMANE SAHEVA</p> 	<p>Vu la Loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;</p> <p>Vu l'arrêté préfectoral n°2015-17 604, du 28 décembre 2015, portant création de la Communauté de Communes du Sud à Fiscalité Professionnelle Unique.</p> <p>Vu la délibération de la CCSud n°57/2018 du 10 Juin 2018 approuvant la maîtrise d'ouvrage du projet d'abattoir</p> <p>Vu l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics</p> <p>Vu l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.</p> <p>Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre du 9 juillet 2018</p> <p>Considérant la réalisation de l'abattoir qui nécessite une assistance technique.</p> <p>Considérant qu'une consultation a été lancée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage de 54 mois devant se terminer 2 ans après le début d'exploitation de l'abattoir.</p> <p>Considérant le budget de 205 000€ qui sera soumis au financement du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)</p> <p>Monsieur le Président rappelle qu'un marché (n°05/2018) Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation de l'abattoir a été lancé par la Communauté de Communes sous la forme d'une procédure adaptée ouverte. Cette consultation a été publiée le 30 mai 2018 pour une remise des offres fixée au 2 juillet 2018 à 12h00. La consultation comprenait 1 lot avec les termes suivants : Management de l'opération et des intervenants, Étude et assistance juridique et financière, Étude et assistance technique. Tranche Conditionnelle : Suivi de l'étude complémentaire sur le traitement des déchets et effluents par méthanisation</p> <p>Les membres de la Commission d'Appel d'Offre de la Communauté de communes se sont réunis le 9 juillet 2018 à 17h afin de procéder au choix de la meilleure offre sur les 4 reçues, au regard des critères de sélection.</p> <p>Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres et propose de retenir le prestataire suivant</p> <p align="center">Groupeement « CREA PEPITE » - « PILOTE PROJET » - « ADIV »</p> <p>Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité</p> <p align="center">DÉCIDE :</p> <p>De retenir la proposition du Président et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres.</p> <p>D'approuver les clauses du marché définies ci-dessus, à passer avec le prestataire cité plus haut.</p> <p>D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.</p> <p>Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.</p> <p align="right">Fait à Bandrélé, le 11 Juillet 2018</p> <p align="right">Le Président</p>  <p align="right">Ismaila MDEREMANE SAHEVA</p> 